

Politique d'intégrité en milieu scolaire

Mise à jour : 17 décembre 2022

Présentée et adoptée au conseil des enseignants : 31 mars 2023

Présentée et adoptée au conseil d'établissement : 17 avril 2023

Comité de révision : Mélanie Flaman, enseignante et coordonnatrice
Josée Deslauriers, enseignante et coordonnatrice
Louis Vincent, enseignant
Gabriel B. Houde, enseignant
Édith Béland, directrice adjointe

La politique d'intégrité intellectuelle est un document qui expose précisément la conduite attendue et les sanctions en cas de mauvaise conduite intellectuelle. (*matériel de soutien au coordonnateur*)

L'intégrité intellectuelle est essentielle pour faire des élèves des citoyens responsables et altruistes du monde de demain. (*Intégrité intellectuelle, Octobre 2019, page 5*)

Définitions

- **INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE** (*Le programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique, Mai 2014, page 44*)

L'intégrité en milieu scolaire dans le cadre des programmes de l'IB est un principe reposant sur les qualités du profil de l'apprenant de l'IB. Dans l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation, l'intégrité en milieu scolaire vise à promouvoir l'intégrité de chacun et à susciter le respect de l'intégrité d'autrui et de son travail. Le respect de l'intégrité en milieu scolaire permet également de garantir que tous les élèves ont la même possibilité de démontrer les connaissances et les compétences qu'ils acquièrent au cours de leurs études.

Tous les membres de la communauté de l'IB doivent s'efforcer d'être « intègres » et adhèrent « à des principes d'intégrité et d'honnêteté, et [possèdent] un sens profond de l'équité, de la justice et du respect de la dignité et des droits de chacun, partout dans le monde ».

- **TRAVAIL AUTHENTIQUE** (*Le programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique, Mai 2014, page 86*)

Un travail authentique est un travail basé sur les idées originales de l'élève et qui cite toutes les idées et tous les travaux empruntés à autrui. Par conséquent, tous les travaux (quelle que soit la forme sous laquelle ils se présentent) soumis à l'évaluation doivent utiliser dans leur totalité le langage, l'expression et les idées authentiques de l'élève. Lorsque les idées ou le travail d'une autre personne sont présentés dans le travail d'un élève, que ce soit sous la forme d'une citation directe ou d'une paraphrase, la ou les sources de ces idées ou de ce travail doivent toutes être citées de manière appropriée.

Exemples de mauvaise conduite

✓ **Plagiat**

Un élève présente, intentionnellement ou non, les idées, les propos ou le travail d'une autre personne sans en citer la source de manière correcte, claire et explicite.

1. Copier ce qu'une autre personne a écrit sans utiliser de guillemets et sans citer correctement cette personne.
2. Utiliser les idées d'autrui et les formuler autrement (paraphrase) sans citer correctement cette personne.
3. À l'instar des documents imprimés, la totalité des sources internet, cd-rom, dvd, médias électroniques, courriels et conversations doit être référencée correctement. Les élèves croient parfois que ce type de sources fait exception, mais ce n'est pas le cas.

✓ **Collusion**

Un élève contribue à une mauvaise conduite en autorisant qu'un autre élève copie son travail ou le présente comme sien pour l'évaluation.

1. Copier le travail d'autrui et le présenter comme le sien.
2. Permettre à autrui de copier son travail et le présenter comme le sien.

✓ **Reproduction d'un travail**

Un élève présente un même travail pour différentes composantes de l'évaluation.

1. Soumettre le même travail en réponse à différentes exigences spécifiques au programme de l'IB.
 2. Dans le cadre d'une unité interdisciplinaire, les élèves peuvent parfois rendre le même travail à plusieurs enseignants pour répondre à différentes exigences dans plusieurs matières. Ce cas de figure doit être indiqué explicitement dans les clarifications spécifiques à la tâche données aux élèves.
- ✓ Tout autre comportement procurant un avantage déloyal à un élève ou affectant les résultats d'un autre élève (falsification de données, mauvaise conduite lors d'un examen, création de réflexions fallacieuses).

Mesures en cas de mauvaise conduite

❖ Lors des travaux et examens durant l'année scolaire

- L'enseignant cumule les preuves de la mauvaise conduite;
- L'enseignant attribue la note « 0 » temporairement;
- L'enseignant communique avec la direction de niveau;
- L'enseignant et la direction de niveau rencontrent l'élève;
- La direction de niveau informe les parents de la situation;
- L'enseignant peut proposer ou non à l'élève de reprendre le travail pour un maximum de 60 %. Dans l'éventualité où la reprise n'est pas autorisée par l'enseignant, la note de « 0 » demeure.

❖ Lors des examens du ministère

L'élève :

- Sera expulsé de la salle de classe;
- Se verra attribuer la note de « 0 »;
- Pourrait avoir la possibilité d'une reprise en été;
- Il pourrait y avoir des frais chargés aux parents.

❖ Lors des examens de fin d'année

L'élève :

- Sera expulsé de la salle de classe;
- Se verra attribuer la note de « 0 »;

❖ Lors des évaluations de l'IB : Examens sur ordinateur

L'élève :

- Sera expulsé de la salle de classe;
- Se verra attribuer la note de « 0 »;
- Aura la possibilité de se reprendre l'année suivant la fin de son parcours scolaire;
- Toute reprise entrainera des frais chargés aux parents.

La coordination informe l'IB du cas de mauvaise conduite.

❖ Lors des évaluations de l'IB : Portfolio en éducation physique

- L'enseignant constate la présence de mauvaise conduite dans le portfolio. Il en informe l'élève et les parents dès les premières observations;
- L'enseignant communique avec la direction de niveau et présente à celle-ci un plan de rattrapage à approuver;
- L'enseignant et la direction de niveau rencontrent l'élève pour lui présenter le plan et s'assurer de la compréhension de ce dernier ;
- Dans le cas où l'élève n'apporte pas les changements souhaités, l'enseignant informe la direction de niveau qui fera le suivi auprès de l'élèves et de sa famille.

Le portfolio contient six tâches séparées. Advenant un cas de mauvaise conduite dans une de ces tâches, l'élève se verra attribuer la note de « 0 » pour cette tâche. Il aura l'occasion de réaliser les autres tâches comme il se doit.

Une deuxième infraction entrainera la note de « 0 » pour le travail au complet.

Il sera **impossible** de le reprendre l'année suivant la fin de son parcours scolaire, car l'élève ne fréquentera plus l'école Jeanne-Mance.

Seulement les cas d'échec peuvent faire l'objet d'une demande de révision de résultats à la SÉBIQ. Les cas de mauvaise conduite ne peuvent pas faire l'objet d'une révision de résultats.

❖ Lors des évaluations de l'IB : Projet personnel

Il est à considérer qu'à chaque année du PEI, les élèves se font expliquer ou se font rappeler les grandes lignes de la politique d'intégrité. Une attention particulière est portée sur cette dernière à la rentrée de la 5e année du PEI.

- En début d'année, lors du cours de projet personnel, les élèves signent et font signer à leur parent un engagement d'intégrité; sur ce formulaire sont expliqués ce que sont les « mauvais comportements » tels que vus par l'IB et quelles sont les conséquences de ces derniers;
- Lors de la remise de la « prise de notes » à la mi-septembre, si un doute est soulevé sur un possible mauvais comportement (Ex : plagiat) :
 - L'enseignant informe l'élève et les parents dès les premières observations;
 - L'enseignant communique avec la direction de niveau et présente à celle-ci un plan de rattrapage à approuver;
 - L'enseignant et la direction de niveau rencontrent l'élève pour lui présenter le plan et s'assurer de la compréhension de ce dernier ;
 - Dans le cas où l'élève n'apporte pas les changements souhaités, l'enseignant informe la direction de niveau qui fera le suivi auprès de l'élève et de sa famille.

- Si l'élève refait sa « prise de notes » et que tout est conforme, l'enseignante informe l'élève puis informe la direction de niveau qui elle informe les parents;
- Si l'élève fait le choix de ne pas refaire sa « prise de notes », il s'expose, lors de la création de son produit, à un risque de cas de mauvaise conduite. Lors de la remise officielle du produit en novembre, si l'élève n'a pas fait les corrections demandées et que le produit est plagié, il obtiendra la note « 0 » et ce résultat sera officiel pour l'IB et pour la SÉBIQ
- L'élève aura la possibilité de se reprendre en prenant un tout nouveau sujet. Il devra avoir un suivi avec un superviseur afin de vérifier l'intégrité de son travail. Cette reprise entraînera des frais chargés aux parents.
 - L'élève peut choisir le moment afin de reprendre son projet :
 - A- L'élève peut le reprendre lorsque celui-ci est encore présent à l'école Jeanne-Mance. De cette manière, le suivi et la supervision seront plus faciles. Le projet devra être terminé en juin de la même année.
 - B- L'élève peut le reprendre de septembre à décembre suivant la fin de son parcours scolaire. Cependant, puisqu'il ne sera plus dans notre établissement, il sera de sa responsabilité de convenir avec le superviseur des dates de rencontres et de suivi exigées par le programme.
- De plus, le projet personnel ne pourra être présenté à la communauté lors de la soirée « On est fier! ».

Seulement les cas d'échec peuvent faire l'objet d'une demande de révision de résultats à la SÉBIQ. Les cas de mauvaise conduite ne peuvent pas faire l'objet d'une révision de résultats.

Exemples de bonne pratique

- ✓ Citer la source des données, productions artistiques, programmes informatiques, photographies, diagrammes, illustrations, cartes, etc. pour les travaux et projets exigés.
- ✓ Utiliser des notes en bas de page ou des notes en fin de texte pour citer la source d'une idée si cette idée est empruntée à quelqu'un d'autre.
- ✓ Lors de la réalisation d'un travail, il est possible de **citer 15%** des informations maximum. Ce qui veut dire que l'utilisation des guillemets et des notes en bas de page est obligatoire.

- ✓ **La paraphrase** consiste à reformuler les paroles, dans ses propres mots, d'une autre personne dans un style nouveau et à les intégrer dans un texte. Elle est acceptée, si et seulement si, elle est faite de manière correcte. Toutefois, étant donné que la paraphrase implique l'utilisation des idées d'une autre personne, il est tout de même nécessaire de citer la source. Si la paraphrase n'est pas faite de manière correcte, elle sera considérée comme un plagiat.

- ✓ La collaboration est acceptée, si et seulement si, elle est mutuelle et implique une participation intellectuelle équitable. Il faut prendre garde car aucun travail d'équipe n'est de toute façon accepté pour la présentation de tâches terminales en révision de notation.

Rôles et responsabilités (Matériel de soutien au coordonnateur, exemple 2, pages 2-3)

Chef d'établissement et/ou coordonnateur du PEI	<ul style="list-style-type: none">✓ Créer la politique d'intégrité intellectuelle avec les enseignants, promouvoir de bonnes pratiques et développer un environnement scolaire qui motive la communauté scolaire à agir avec intégrité.✓ Garantir que la communauté scolaire comprend le sens de l'intégrité intellectuelle et de la paternité originale d'une œuvre.✓ Apporter des conseils sur l'étude, la rédaction d'un document scolaire, la recherche et la citation des sources.✓ Communiquer clairement ce que constitue la mauvaise pratique et informer les élèves des conséquences auxquelles ils s'exposent en cas de mauvaise conduite avérée.
Enseignants	<ul style="list-style-type: none">✓ Appliquer la politique d'intégrité intellectuelle et les bonnes pratiques qui s'y rattachent.✓ Être des modèles d'honnêteté pour les élèves.✓ Confirmer que, dans la mesure de leurs connaissances, tout travail d'élève accepté est authentique, y compris toutes les tâches d'évaluation.
Bibliothécaires	<ul style="list-style-type: none">✓ Aider les enseignants et les élèves à identifier les bonnes pratiques en matière d'intégrité intellectuelle.✓ Aider les élèves à trouver des informations fiables de sources variées.✓ Collaborer avec les enseignants pour identifier les travaux originaux ainsi que les documents plagiés et leur source.
Élèves	<ul style="list-style-type: none">✓ Prendre la responsabilité de rendre des travaux originaux en citant ses sources.✓ Dans le cas des travaux de groupes, réfléchir à la responsabilité et à la contribution de chacun, tout en respectant et en référant le travail des autres.✓ Relire son propre travail avant de le rendre pour garantir que toutes les idées ont été attribuées à leur auteur et que toutes sources ont été citées.✓ Vérifier en cours de réalisation avec l'enseignant que l'intégrité intellectuelle est respectée.
Familles	<ul style="list-style-type: none">✓ Aider les élèves à faire preuve d'intégrité, par la compréhension et la collaboration.✓ Soutenir cette politique d'intégrité intellectuelle et promouvoir les bonnes pratiques auprès des élèves.

Responsabilités en matière d'enseignement des diverses pratiques liées à l'intégrité intellectuelle

À chaque année, les fondements de la politique d'intégrité est expliquée aux élèves. En effet, des enseignants ciblés allouent 75 minutes à l'explication **des principes fondamentaux de cette politique.**

Responsabilités en matière d'enseignement (soutien à la politique) :

Langue et littérature	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lors de tâches critériées, les élèves pratiquent puis appliquent la bonne méthode pour citer et pour insérer des sources dans un texte; ✓ En français, on enseigne la reformulation, la reprise de l'information, l'utilisation de substituts variés. L'élève est aussi évalué sur sa façon de personnaliser son texte par rapport aux textes de référence et aux modèles donnés. 	<p>Honnêteté</p> <p>Honnêteté</p>
Individus et sociétés	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lors des tâches critériées (critères B et D) l'élève doit citer toutes les sources; ✓ L'emphase est mise sur le 15 % de citations acceptables; ✓ Lors de la consignation des informations trouvées dans les projets de recherche (critère B) l'élève doit systématiquement noter ses sources; ✓ Rappel de l'importance d'éviter le plagiat, collusion et reproduction d'un travail selon les conséquences prévues dans la politique 	<p>Honnêteté</p> <p>Équité et responsabilité</p> <p>Honnêteté</p> <p>Respect</p>
Sciences	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Citer les sources lors de l'essai (critère D) 	<p>Honnêteté</p>
Arts	<ul style="list-style-type: none"> ✓ En art dramatique 3-4-5, les élèves doivent prendre le temps de réfléchir (questions dans leur cahier) sur l'intégrité (Jugement critique, plagiat et autres...) qu'ils ont eu durant la création projet et en répondant aux questions en lien avec les critères. 	<p>Honnêteté et responsabilité</p>

Projet personnel	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un rappel est fait sur : Les conséquences liées au non-respect de la politique L'évaluation d'une source La prise de notes L'importance de l'authenticité du produit 	Responsabilité Confiance Honnêteté Respect, honnêteté, responsabilité
Acquisition de Langues	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Citation des sources enseignée 	Honnêteté
EPS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lors d'activités où l'élève doit s'autoarbitrer l'enseignant rappelle l'importance de l'honnêteté; ✓ Donner raison à l'adversaire lorsque c'est le cas même si cela implique une défaite; 	Honnêteté Respect

La politique d'intégrité est disponible sur notre site internet.